

# TOUT COMPRENDRE SUR LE DÉLESTAGE EN GAZ

## QU'EST-CE QUE LE DÉLESTAGE EN GAZ ?

### CONTEXTE & DÉFINITION

GRDF\* et les entreprises locales de distribution de gaz ont la responsabilité d'alimenter en gaz les entreprises, collectivités locales et particuliers rattachées à leur réseau de distribution.

*GRDF\* : Gestionnaires de réseau de distribution de gaz*

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine entraîne des difficultés à remplir les stockages de gaz naturel pour l'hiver 2022 / 2023.



Des difficultés à approvisionner tous les clients si l'hiver est plus froid que la moyenne.

### En quoi consiste le délestage ?

Demander à certains gros consommateurs (obligation réglementaire\*) de diminuer (ou interrompre) leur consommation de gaz naturel pendant quelques heures pour protéger l'alimentation de sites exerçant des missions d'intérêt général et des particuliers.

\*Les modalités de ce mécanisme, encadré par les pouvoirs publics, sont prévues dans le décret n° 2022-495 du 7 avril 2022.



## QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE DÉSÉQUILIBRE ?

### LES ÉTAPES CLÉS

Avant de procéder au délestage, la France dispose de plusieurs leviers pour assurer la continuité d'approvisionnement en gaz :

- 1 Solliciter plus fortement les stockages souterrains.
- 2 Augmenter les importations de gaz naturel liquéfié (GNL).
- 3 Diversifier ses sources d'approvisionnement.
- 4 Accroître la production locale de gaz renouvelables (biométhane).
- 5 Si cela s'avérait insuffisant, mise en œuvre du mécanisme de délestage.

### L'ENQUÊTE DE DÉLESTAGE



Les sites concernés par le délestage ont pour obligation de répondre à une enquête annuelle de GRDF.

Retrouvez toutes les informations concernant le délestage en gaz sur :

➔ [GRDF.fr](https://www.grdf.fr)

### PROCESSUS DU DÉLESTAGE

- ✓ GRDF contacte les clients concernés pour réduire leur consommation de gaz dans les 2 heures.
- ✓ Chaque client doit alors accuser réception de l'ordre de délestage, puis réduire sa consommation.
- ✓ La réalité du délestage sera suivie plusieurs fois par jour avec dispositif de relance si besoin.
- ✓ Des contraventions sont prévues par la loi en cas de non-délestage.

## LES TYPOLOGIES DE CLIENTS CONCERNÉS PAR LE DÉLESTAGE

Par ordre de priorité

1

Les centrales de production d'électricité (à partir de gaz)

2

Les sites > à 5 GWh n'exerçant pas de mission d'intérêt général soit environ 4 000 clients

3

En dernier recours : les clients < 5 GWh ainsi que les sites exerçant des missions d'intérêt général

